

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de Saint-Jacques à Sarzeau**

SEAFEL2023-20

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 18 septembre 2019, modifié les 20 novembre 2020, 1^{er} octobre 2021, 16 septembre 2022 et 29 septembre 2023, portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Saint-Jacques à Sarzeau,
- VU les désignations du Président du conseil départemental au titre des Présidents titulaires et suppléants du conseil portuaire,
- VU les désignations communales relatives aux représentants du personnel concessionnaire,

CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,

SUR la proposition de la direction générale des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : M. LAPPARTIENT David, conseiller départemental, ,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

Suppléant : Mme JEHANNO Anne, conseillère départementale
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le 23/10/2023 VANNES Cedex

ID : 056-225600014-20231020-SEAFEL2023_20-AR

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNES PAR LA GESTION DU PORT

Publié en ligne le 23/10/2023

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. LE GOFF Xavier – Mairie – Place Richemont – 56370 SARZEAU

Suppléant : M. LAMOUREC Mickaël – Mairie – Place Richemont – 56370 SARZEAU

Article 2 :

Le conseil portuaire est désormais composé comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : M. LAPPARTIENT David, conseiller départemental,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

Suppléant : Mme JEHANNO Anne, conseillère départementale,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. CHARLIN Vincent – 42 rue des Mimosas – St Colombier – 56370 SARZEAU

M. NICOL Roland – 4 village de Keret – 56370 SARZEAU

Suppléants : M. SANTACRUZ Pierre – Résidence Poulmenach H A 3 – 15 impasse Poulmenach –
56370 SARZEAU

Mme RIEDI Marie-Cécile – 6 Résidence Gwen Vraz – Le Roaliguen – 56370 SARZEAU

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARZEAU

Titulaire : M. LE DROGO Gérard – 2, Calzac Bas – Lieu dit Calzac – 56370 SARZEAU

Suppléant : Mme HERY Christine – 28 impasse Hent er mor – Lieu dit Kerignard – 56370 SARZEAU

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNES PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Publié en ligne le 23/10/2023

Titulaire : M. LE GOFF Xavier – Mairie – Place Richemont – 56370 SARZEAU

Suppléant : M. LAMOUREC Mickaël – Mairie – Place Richemont – 56370 SARZEAU

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaires : M. ANSQUER Yves – Keret – 56370 SARZEAU

M. BESNARD Yannig – 14 rue Voltaire - Kergorange – 56370 SARZEAU

Suppléants : M. LE ROY François Gilles – Village de Kertessier – 56370 SARZEAU

Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. GUEHO Benoît – 32 rue Paul Helleu – 56370 SARZEAU

Suppléant : M. LEZEBOT Stéphane – 124 rue des Mimosas – 56370 SARZEAU

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. GIORDANO Dominique – 6 chemin du Clos Seri – 56370 SARZEAU

M. COGIC Maurice – 17 rue Hent er Princ – 56370 SARZEAU

M. BONNOUVRIEE Denis – 95 rue de Kerpaul – 56370 SARZEAU

M. LALLEMENT Patrick – Kerseal – 56370 SARZEAU

Publié en ligne le 23/10/2023

Suppléants : M. DENIS Michel – 15 village de Kerpessier – 56370 SARZEAU

M. MEYER Jean-Pierre – 18 rue d'Ar Men – Saint-Jacques – 56370 SARZEAU

M. FOURRIER Gérard – 47 avenue de l'Europe – 35170 BRUZ

Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. le Président de la station SNSM de Sarzeau ou son représentant -
1 domaine de la côte – 56730 SAINT-GILDAS DE RHUYS

M. le Président de l'Association Plaisance Saint-Jacques son représentant -
17 rue Hent er Princ – 56370 SARZEAU

Suppléants : M. le représentant de Techni Marine SARL – ZA de Kerollaire – 56370 SARZEAU

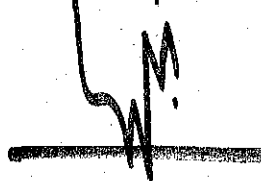
Néant

Article 3 :

La direction générale des services du conseil départemental, le directeur des routes et de l'aménagement, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 20 octobre 2023

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT